



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 4 juillet 2022 Délibération n° 2022-16

Objet de la délibération : Création d'un emploi non permanent Chargé de mission Inventaire du patrimoine (besoin lié à un accroissement temporaire d'activité)

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 34 (dont 31 votants)

Date de convocation : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre juillet à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Simone Veil à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Medhi ARTON, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Eric ASTOLFI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Vu le code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 1° ;

Considérant qu'en raison de la complexité du travail relatif à l'inventaire du patrimoine industriel sur le territoire du Pays Auxois Morvan, et afin de compléter l'inventaire du patrimoine industriel, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de chargé de mission Inventaire du Patrimoine dans les conditions prévues à L. 332-23 1° du CGFP (contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 34

Contre :

Abstentions :

Décide :

Article 1 : De créer un emploi non permanent dans le grade d'attaché de conservation du patrimoine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois soit du 01/07/2022 au 31/08/2022 inclus.

Cet agent assurera les fonctions de chargée de mission Inventaire du patrimoine (recensement du patrimoine industriel) à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché de conservation du patrimoine, catégorie A.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444 , indice majoré 390 (échelon 1 du grade de recrutement).

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 4 : De modifier le tableau des emplois.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*